



## fausse declaration a l'assurance non intentionnelle

Par **laurentgwen**, le **15/10/2009** à **08:49**

j'ai ete recu par un medecin conseil en assurance qui suite a notre entretien declare que j'ai fait une fausse declaration en omettant de signaler des douleurs dorsales depuis l'age de 15ans .a mon avis cette declaration n'etait pas intentionnelle . ces douleurs ne m'empechaient pas de travailler . sont-ils en droit d'annuler ce contrat d'assurance suite aux dires du mledecin ?

Par **cloclo7**, le **18/10/2009** à **18:25**

Bonjour

pour qu'il y ait annulation du contrat encore faut-il que la fausse déclaration soit intentionnelle et qu'elle soit réalisée de mauvaise foi.

PAR ailleurs, il faut aussi avoir accès au formulaire de déclaration que vous avez rempli.

à mon avis vous pourriez risquer l'application de la règle proportionnelle pour votre indemnisation.

Bon week end